





L'accord de la honte...

Il y a un an, le 28 mai 2004, le Conseil d'Etat vaudois passait un accord avec le Département fédéral de Justice et Police, renonçant à un examen équitable et individuel de centaines de dossiers de personnes remplissant les critères d'une régularisation de leur séjour.

Depuis ce jour:

Une opposition de plus en plus large, issue de tous les milieux, s'est constituée face à cet accord arbitraire. Des milliers de signatures ont été déposées sur des dizaines de pétitions, diverses manifestations et piquets ont rythmé l'année.

Des coordinations régionales ont vu le jour à Lausanne, la Riviera, Payerne, dans le Nord Vaudois, à la Vallée de Joux, dans le Chablais et à la Côte.

Des centaines d'artistes, d'intellectuel-le-s et d'élu-e-s se mobilisent durablement.

Les Eglises ont accueilli les maisons des migrations des Coordinations régionales qui abritent des personnes et familles menacées.

Différents groupes de travail, où se succèdent Amnesty International, des représentant-e-s des Eglises, des partis... révèlent l'arbitraire des décisions de renvoi et l'existence de voies juridiques non utilisées...

Par trois fois, le Grand Conseil s'est prononcé avec une forte majorité pour appuyer ce mouvement de résistance civile et demander au Conseil d'Etat de modifier son approche.

Mais si les appels au Conseil d'Etat se sont multipliés, ils ne sont toujours pas entendus : le harcèlement sur les personnes continue jour après jour, la violence d'Etat emprisonne et expulse; des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants sont menacé-e-s dans la stabilité de leur existence même.

Voici le moment de dire son fait à l'ACCORD DE LA HONTE.

En 1802, les paysans vaudois ont brûlé les titres féodaux qui leur refusaient tout droit. Ces Bourla-Papey - les « brûle-papiers » - ressortiront de l'histoire pour faire partir en fumée l'accord de la honte, ce bonhomme-hiver qui installe depuis une année une glaciation sur la politique vaudoise et la vie des gens

L'accord de la honte...

Il y a un an, le 28 mai 2004, le Conseil d'Etat vaudois passait un accord avec le Département fédéral de Justice et Police, renonçant à un examen équitable et individuel de centaines de dossiers de personnes remplissant les critères d'une régularisation de leur séjour.

Depuis ce jour:

Une opposition de plus en plus large, issue de tous les milieux, s'est constituée face à cet accord arbitraire. Des milliers de signatures ont été déposées sur des dizaines de pétitions, diverses manifestations et piquets ont rythmé l'année.

Des coordinations régionales ont vu le jour à Lausanne, la Riviera, Payerne, dans le Nord Vaudois, à la Vallée de Joux, dans le Chablais et à la Côte.

Des centaines d'artistes, d'intellectuel-le-s et d'élu-e-s se mobilisent durablement.

Les Eglises ont accueilli les maisons des migrations des Coordinations régionales qui abritent des personnes et familles menacées.

Différents groupes de travail, où se succèdent Amnesty International, des représentant-e-s des Eglises, des partis... révèlent l'arbitraire des décisions de renvoi et l'existence de voies juridiques non utilisées...

Par trois fois, le Grand Conseil s'est prononcé avec une forte majorité pour appuyer ce mouvement de résistance civile et demander au Conseil d'Etat de modifier son approche.

Mais si les appels au Conseil d'Etat se sont multipliés, ils ne sont toujours pas entendus : le harcèlement sur les personnes continue jour après jour, la violence d'Etat emprisonne et expulse; des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants sont menacé-e-s dans la stabilité de leur existence même.

Voici le moment de dire son fait à l'ACCORD DE LA HONTE.

En 1802, les paysans vaudois ont brûlé les titres féodaux qui leur refusaient tout droit. Ces Bourla-Papey - les « brûle-papiers » - ressortiront de l'histoire pour faire partir en fumée l'accord de la honte, ce bonhomme-hiver qui installe depuis une année une glaciation sur la politique vaudoise et la vie des gens

L'accord de la honte...

Il y a un an, le 28 mai 2004, le Conseil d'Etat vaudois passait un accord avec le Département fédéral de Justice et Police, renonçant à un examen équitable et individuel de centaines de dossiers de personnes remplissant les critères d'une régularisation de leur séjour.

Depuis ce jour:

Une opposition de plus en plus large, issue de tous les milieux, s'est constituée face à cet accord arbitraire. Des milliers de signatures ont été déposées sur des dizaines de pétitions, diverses manifestations et piquets ont rythmé l'année.

Des coordinations régionales ont vu le jour à Lausanne, la Riviera, Payerne, dans le Nord Vaudois, à la Vallée de Joux, dans le Chablais et à la Côte.

Des centaines d'artistes, d'intellectuel-le-s et d'élu-e-s se mobilisent durablement.

Les Eglises ont accueilli les maisons des migrations des Coordinations régionales qui abritent des personnes et familles menacées.

Différents groupes de travail, où se succèdent Amnesty International, des représentant-e-s des Eglises, des partis... révèlent l'arbitraire des décisions de renvoi et l'existence de voies juridiques non utilisées...

Par trois fois, le Grand Conseil s'est prononcé avec une forte majorité pour appuyer ce mouvement de résistance civile et demander au Conseil d'Etat de modifier son approche.

Mais si les appels au Conseil d'Etat se sont multipliés, ils ne sont toujours pas entendus : le harcèlement sur les personnes continue jour après jour, la violence d'Etat emprisonne et expulse; des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants sont menacé-e-s dans la stabilité de leur existence même.

Voici le moment de dire son fait à l'ACCORD DE LA HONTE.

En 1802, les paysans vaudois ont brûlé les titres féodaux qui leur refusaient tout droit. Ces Bourla-Papey - les « brûle-papiers » - ressortiront de l'histoire pour faire partir en fumée l'accord de la honte, ce bonhomme-hiver qui installe depuis une année une glaciation sur la politique vaudoise et la vie des gens